

Mon environnement

Mon Université

- Un environnement international : première université de France en nombre d'étudiants étrangers avec plus de 5.000 étudiants internationaux venant de 164 Pays
- Égalité des chances : la seule Université d'état des Alpes-Maritimes, pluridisciplinaire depuis 1965
- Histoire et modernité : puisant les racines de sa création en 1639, à la pointe de la haute technologie avec son Campus à Sophia Antipolis.
- Une université de taille : plus de 25.000 étudiants et 1.200 enseignants-chercheurs



Mon École

- Depuis 1966 la référence universitaire pour la formation dans les domaines de l'expertise-comptable et de la finance, du management et de la direction d'entreprise.
- Une situation géographique stratégique, grâce au deuxième aéroport international de France et à la proximité de Monaco, de l'Italie et de Sophia Antipolis (la "French Silicon Valley")
- 1.200 étudiants, dont 470 étrangers, et un corps enseignant international
- Des formations hautement professionnalisantes : plus de 100 intervenants professionnels et des stages obligatoires dans tous les cursus.



Je contacte l'IAE

Tél. : +33 (0)4 92 00 11 45
E-mail : itoma@unice.fr

J'écris à l'IAE

IAE NICE
Campus Saint-Jean d'Angély
24, avenue des Diables Bleus
F-06357 NICE cedex 4

Je vais à l'IAE

rue du 22^e B.C.A.
2^e étage, bureau #2A06
Tramway : arrêt Vauban
Train : station Riquier
Bus #20, #27 : arrêt Saint-Jean d'Angély
Vélo-Bleu

iae.unice.fr



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Tous droits réservés - IAE NICE 2017. Crédit photos : Fotolia et DSD UNS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Les informations contenues dans ce document peuvent faire l'objet de modifications ultérieures.
Elles vous sont communiquées à titre indicatif.



Master 2^{ème} année (Bac+5)

M2 HI
Hôtellerie
Internationale

Devenir manager
de structures hôtelières

Présentation

La formation prépare les futurs responsables aux compétences requises par les groupes hôteliers internationaux pour des postes de directeur de service, directeur de département opérationnel, directeur d'hôtel et de restaurant, responsable régional, responsable de zone. Elle prépare également à la création d'entreprise innovante touristique ou hôtelière.

La certification a pour objectif de valider les compétences indispensables pour occuper des fonctions de direction d'entreprises touristiques et d'hébergement en milieu internationalisé. Le professionnel diplômé doit être capable de piloter la société, manager ses équipes de travail, superviser et contrôler l'exécution des productions, définir et mettre en œuvre la stratégie commerciale, trouver de nouveaux marchés, concevoir de nouveaux produits, impulser un réseau de clientèle, créer sa propre entreprise de service touristique et/ou d'hébergement.

Compétences

- Avoir une vision globale de l'entreprise et de ses interactions avec son environnement tant interne et qu'externe.
- Définir et mettre en œuvre une stratégie.
- Gérer une société de service touristique et d'hébergement.
- Planifier les ressources et les budgets. Gérer ses équipes de travail : composer ses équipes, les animer, les motiver, superviser et contrôler l'exécution des réalisations
- Créer sa propre entreprise : innovation, business plan, RSE...

Vers les métiers de l'entreprise

Responsable de structures hôtelières et touristiques, Responsable de service commercial (interne ou externe), Responsable de service banquets-séminaire-événement, Responsable Food & Beverage, Responsable de service marketing, Chargé/e de clientèle, Chargé/e d'hébergement Revenue manager, Yield manager, Créateur d'entreprise touristique et/ou hôtelière

G1402 Management d'hôtels-restaurants

G1403 Gestion de structures de loisirs ou d'hébergements touristiques

M1705 Marketing

Contenu de la formation

Premier Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GMHI91	Gestion financière	3	30
GMHI92	Revenue management & E-distribution	1	15
GMHI101	Marketing et communication commerciale touristique	2	30
GMHI102	Connaissance de soi	1	18
GMHI103	Statistiques	1	20
GMHI111	Géographie et tourisme	2	15
GMHI112	Géo-histoire du Tourisme	2	20
GMHI121	Anglais	2	30
GMHI122	Management de la destination	2	15
GMHI123	Restauration / Food & Beverage	2	15
GMHI124	Management opérationnel	2	15
GMHI131	Gestion hôtelière : défis contemporains de l'hôtellerie internationale	2	15
GMHI132	Gestion hôtelière : compte d'exploitation	2	15
GMHI133	Gestion hôtelière : politique commerciale	2	14
GMHI134	Tourisme urbain durable / Tourisme de réunions et de congrès	2	18
GMHI141	Création d'entreprise - concours Challenge Jeunes Pousses	2	72
GMHI142	Séminaire événements	-	12
GMHI143	Séminaire tourisme durable I	-	10
GMHI144	Séminaire tourisme durable II	-	10
GMHI145	Séminaire stratégie et marketing en tourisme	-	6
GMHI146	Séminaire stratégie hôtelière en marketing	-	14
GMHI147	Séminaire hôtelier - Ressources humaines	-	6

Second Semestre

Code	Cours	ECTS	Hrs
GMHI151	Suivi de stage	3	53
GMHI152	Stage et Mémoire de fin d'études	25	-
GMHI153	Langue étrangère (self-learning)	2	-

Bonus sport (de +0.05 à 0.25 points sur la moyenne du semestre)

TOTAL HEURES DE COURS

468

Admission

Je postule

Phase d'admissibilité

Mon dossier est évalué sur la base des trois critères cumulatifs suivant :

- **Pré-requis nécessaires pour suivre la formation** : être titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 ou d'un titre jugé équivalent (240 ECTS ou 120 US credits)
- **Mérite académique**
- **Projet professionnel**
- **Test d'anglais** : TOEIC >750, ou TOEFL iBT >79, ou TOEFL CBT >213, ou TOEFL PBT >550, ou IELTS >6.0, ou CPE (TOEFL School code: 5999)

Phase d'admission : je passe un entretien oral avec le jury

Combien ça me coûte

En fonction de ma situation, j'aurai à régler :

- **droits nationaux** : il s'agit des taxes fixées par le MENESR (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche). Tous les étudiants doivent régler les droits nationaux. Le montant exact de ces droits est communiqué par le ministère (et publié sur le site) mi-juillet.
- **cotisation de Sécurité Sociale** : elle est due par les étudiants français ou étrangers (hors UE) qui, au 1er octobre, ont moins de 28 ans. Sont exonérés : les étudiants de l'Union Européenne ayant une couverture dans leur pays d'origine, les membres des foyers SNCF, les étudiants travaillant au moins 96 heures par mois et tous les étudiants qui, au 1er octobre, ont plus de 28 ans.
- **cotisation Culture et Sport** : cette cotisation est facultative (montant : 30 euros). Elle donne accès à toutes les installations sportives de l'Université et à des réductions concernant les activités culturelles.
- **droits spécifiques** : le montant des droits spécifiques dépend de votre régime d'inscription.

Si je suis en « formation initiale » : la quasi-totalité de mes frais de scolarité est prise en charge par l'État. Je paye les droits nationaux et la cotisation à la sécurité sociale

Si je suis en « formation permanente » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité. Le reste est à ma charge

Si je suis en « formation continue » : l'État prend en charge une partie de mes frais de scolarité et le reste est pris en charge par un organisme financeur et/ou mon employeur.